



Decès du père succession droit des enfants

Par **sylex**, le **29/11/2012** à **12:05**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a dix ans. Mes parents avait la donation entre époux. Ma mère possède deux maisons et à vendu du matériel agricole à mon frère pour qu'il puisse reprendre la ferme agricole de mon père. Elle lui prête les terres et les bâtiments. Elle nous a déjà versé 6000 euros chacun pour cette vente, à vrai dire je ne sais pas d'ou vient vraiment cet argent. Je ne sais même pas si la somme était la même pour chaque enfant. En gros, nous sommes une famille avec des gros problèmes de communications depuis tjrs et surtout il ya beaucoup de mensonge entre les uns et les autres. Donc moi, qui ne les cotoye pas trop, comment gérer cela. J'ai l'impression que ma mère peut faire tous ce qu'elle veut puisque ces 6000 euros on été donné comme cela sans papier, sans notaire. Et malheureusement les termes juridiques, je n'arrive pas à les comprendre. Une des maison est dans un état pitoyable laissé à l'abandon et squaté, dix ans avant on y voyait une belle piscine, maintenant cela ne vaut plus rien. Mon frère y vivait. Ma mère ne lui parle plus. Elle veut vendre toute l'exploitation agricole maintenant, la maison s'y trouve. Et mon frère à fait une cabane d'habitation pour lui actuellement sur une des terres. J'ai l'impression de me faire berné. J'aimerais vraiment être éclairé, on parlait d'indivision avant, je ne sais pas qu'elle droit cela me donnait et maintenant elle me dit que nous le sommes plus, car il ya eu démembrement, ce nouveau terme m'inquiète, je me demande bien ce qu'elle fait car pour moi c'est une personne vraiment malveillante et sous l'influence de ma soeur. Nous sommes trois enfants. Pouvez vous me donner une réponse, merci. au revoir